

Domaine Public

1 7 4 7

Edition PDF
du 17 septembre 2007

Les articles mis en ligne
entre le 12 et
le 17 septembre 2007

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Un point de vue
réformiste en
toute indépendance
depuis 1963,
désormais interactif
et en continu sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Un Conseil fédéral éclaté

Au-delà de l'affaire Roschacher, l'avis de droit demandé au professeur Müller met en cause la participation de Blocher à l'exécutif (André Gavillet)

Droits de polluer:

«Oui, mais..» disent les écologistes

La bourse aux échanges de droits d'émission s'ouvre dans trois mois en Suisse. Le système n'est plus la bête noire des Verts. Mais ils en demandent une meilleure maîtrise (Albert Tille)

Télévision:

«Arrêt sur image» va rebondir sur le net

La seule émission de critique des images a disparu des écrans d'une télévision incapable d'autocritique (Jacques Guyaz)

Wunderschön trendy

Le retour du français dans la publicité (Jacques Guyaz)

Le grand cirque électoral

En 2007, le Conseil fédéral est élu par le peuple (Alex Dépraz)

Un Conseil fédéral éclaté

Au-delà de l'affaire Roschacher, l'avis de droit demandé au professeur Müller met en cause la participation de Blocher à l'exécutif

André Gavillet (17 septembre 2007)

Je me souviens d'un reportage de *Paris-Match*, morceau d'anthologie pour école de journalistes. Il avait pour sujet une négociation âpre entre les ministres des affaires étrangères allemand et français. Les deux hommes allaient s'affronter seuls en tête à tête, sans interprète, notait le reporter. Il présentait: «*La porte se referma sur eux. D'emblée le ministre allemand déclara ...*».

Le mercredi 12 septembre, l'huissier referma la porte de la salle des délibérations du Conseil fédéral. D'emblée ... Le porte-parole du Conseil fédéral qualifia la discussion de *dure et ouverte*, adjectifs qui traduisent une empoignade sévère. Les observateurs jugèrent les participants physiquement éprouvés. C'est que la décision prise de nommer un professeur de droit pour établir et apprécier le comportement d'un des leurs critiqué par le rapport de la Commission de gestion est sans précédent, révélatrice d'une méfiance totale, preuve d'un Conseil fédéral éclaté.

Pourtant les Conseillers fédéraux, au plus fort de la vague de répulsion que provoquait la propagande cynique de l'UDC, s'efforçaient de préserver le collège. Ils disaient combien le procédé les «*dégoûtait*», mais ostensiblement, telle Calmy-Rey, ils feignaient de croire que Christoph Blocher ne l'avait pas approuvée, alors même que

ces provocations étaient dans le droit fil des campagnes référendaires qu'il avait dirigées comme président de son parti. Cette retenue, ce souci de ne pas donner des sept, réputés sages, l'image de chiffonniers se battant, a cédé le 12 septembre, quand après une discussion «*dure et ouverte*» a été désigné le professeur Georg Müller.

Audit

Qu'un juriste, un ancien magistrat, un expert à l'indépendance non contestée se voie confier une mission d'enquête, chargée d'établir les faits et de les apprécier, c'est chose banale dans l'administration publique. Le chef de département ou le collègue a souvent besoin d'un regard extérieur et impartial.

Le parlement peut aussi, lorsque l'affaire est d'importance et implique l'autorité politique elle-même, nommer une commission parlementaire d'enquête. Il y en eut de célèbres. Toutes ces procédures font partie du jeu naturel du contrôle de l'administration par l'exécutif et du contrôle de l'exécutif par le Parlement.

L'affaire du Ministère public et la démission forcée de Valentin Roschacher est d'une autre nature. Le conseiller fédéral critiqué peut et doit donner à ses collègues, et notamment au président qui répond devant les deux chambres de la gestion du Conseil fédéral, tous les

renseignements utiles. Mais dans le cas particulier on constate que le Conseil fédéral n'a pas été informé par Christoph Blocher de décisions antérieures prises. Le collège ne saurait donc, au vu de ces omissions, se contenter des explications que le chef de département doit lui fournir. De même, les appréciations de l'office de la justice ne pourront en l'occurrence le satisfaire, sachant que ses avis de droit seront contrôlés par l'autorité politique dont il dépend, soit Christoph Blocher qui serait juge et partie. Le Conseil fédéral n'est donc pas en mesure de juger en ayant en main toutes les pièces du dossier. Il est dans l'obligation de recourir à une autorité extérieure, c'est-à-dire de procéder à un audit sur la gestion d'un collègue.

A relever que le rapport Müller et la prise de position du Conseil fédéral seront connus avant le renouvellement du Conseil fédéral.

La casse

Il serait légitime d'attendre, pour juger, le rapport du professeur Müller. Mais le seul fait qu'il ait été commandé révèle un tel état de méfiance qu'il est justifié de demander dès maintenant que ne soit pas reconduit un Conseil fédéral éclaté. Le 12 septembre, derrière les portes closes, le Conseil fédéral a pris une décision publique que devrait sanctionner la non-réélection de Christoph Blocher.

Droits de polluer: «Oui, mais..» disent les écologistes

La bourse aux échanges de droits d'émission s'ouvre dans trois mois en Suisse. Le système n'est plus la bête noire des Verts. Mais ils en demandent une meilleure maîtrise

Albert Tille (17 septembre 2007)

Il y a quinze ans le sommet de Rio décrétait une diminution progressive des émissions de CO₂ calculées par pays. Les milieux économiques ont dénoncé les défauts d'une mesure aveugle et indifférenciée qui réglemente strictement et linéairement les droits d'émission. On assouplira donc la formule pour la rendre plus efficace et moins onéreuse. Un échange de droits est désormais possible entre les pays et entre les entreprises. Pour la diminution d'une tonne de CO₂, la firme A devrait dépenser d'énormes sommes pour assainir sa production. Elle achètera le droit d'émission d'une autre entreprise qui peut faire la même chose, mais à moindre frais. Une opération de même type est économiquement plus avantageuse encore si un pays industriel finance une opération de dépollution dans le tiers monde plutôt que chez lui.

Ce vaste transfert nécessite la mise sur pied de bourses d'échange des droits d'émission au niveau national et international. Le système suisse sera opérationnel dans

trois mois, ce qui est possible avec l'introduction au 1er janvier 2008 de la taxe CO₂ sur les combustibles. Une entreprise peut être exonérée de la taxe si elle adhère au système d'échange. Elle se voit alors attribuer un quota dégressif de droit d'émission qu'elle devra respecter en assainissant ses installations ou en finançant une dépollution en dehors de ses murs. On estime que seul un petit nombre d'entreprises, grosses consommatrices d'huiles de chauffage, ont intérêt à s'inscrire à la bourse d'échanges. Les autres préféreront payer la taxe.

Hostiles, dans un premier temps, à ce qu'elles appelaient un trafic des droits de polluer, les organisations écologiques ont reconnu les mérites du système, tout en formulant des réserves. Rien à redire, sur le principe, avec les échanges à l'intérieur du pays. C'est tout bénéfique si les entreprises s'entendent pour atteindre au moindre coût les objectifs fixés à la Suisse. Mais il faut que le système fonctionne sans frais excessifs et, de plus, avec un nombre très limité de participants. Les échanges avec

les autres pays sont acceptables puisque leur bilan écologique est positif. Mais il paraît choquant à certains que nous protégions notre style de vie de pays riche en allégeant, par l'achat de droit d'émissions à l'étranger, nos obligations de diminuer notre pollution. L'économiste suisse ne fait rien d'autre. Comme alternative au projet Leuenberger de maîtrise de la consommation d'énergie (DP 1746), l'organisation patronale préconise un investissement accru pour dépolluer les industries naissantes en Chine ou ailleurs dans le tiers monde.

Les organisations écologiques font remarquer que si nous ajoutions la pollution produite par la fabrication des voitures et autres bien que nous importons, notre volume d'émission de CO₂ augmenterait de 20%. L'effort à l'intérieur de nos frontières ne devrait donc pas être freiné par une utilisation massive des échanges de droits d'émission. Et la dépollution dans le tiers monde ne devrait pas alléger nos obligations. Elle devrait plutôt être exclusivement considérée comme une forme d'aide au développement.

Télévision: «Arrêt sur images» va rebondir sur le net

La seule émission de critique des images a disparu des écrans d'une télévision incapable d'autocritique

Jacques Guyaz (12 septembre 2007)

La critique des textes, nous connaissons. Beaucoup d'entre nous savent décrypter un message publicitaire, un argumentaire politique ou déceler l'orientation du papier « objectif » d'un journaliste. La méfiance et la distance sont devenus monnaie courante face à l'écrit. Il n'en va pas du tout de même face à l'image et encore moins face à l'image télévisée. Comment analyser une image? Comment sont-elles choisies, montées, commentées? Qu'est-ce que le hors champ? Que cache-t-il? L'exemple le plus typique est celui du candidat à une élection importante dans n'importe quel grand pays européen. On le voit marcher en bottes, solitaire dans un champ... mais on ne voit pas les dix agents de

sécurité, les vingt cameramen, les dizaines de journalistes, les cars qui les ont amenés et les voitures, voire l'hélicoptère du candidat!

Ce travail indispensable d'analyse, une seule émission l'effectuait dans l'espace francophone. *Arrêt sur images*, diffusé sur France 5, produite et animée par Daniel Schneidermann, ancien responsable du supplément radio/TV du *Monde* et aujourd'hui chroniqueur à *Libération*. Pour d'obscures raisons ou peut-être pas si obscures que cela - *Arrêt sur images* gênait beaucoup -, l'émission a été supprimée malgré une pétition qui a recueilli le chiffre considérable de plus de 185'000 signatures.

Daniel Schneidermann a fait le tour des TV de langue française et n'a été accueilli nulle part. La TSR n'en a pas voulu non plus.

Aujourd'hui, Daniel Schneidermann prépare une renaissance de l'émission sur Internet uniquement, quelque part en 2008. Le pari est risqué et très loin d'être gagné, d'autant qu'il s'agira d'un site payant, réservé aux abonnés. Malgré l'apparition ici ou là de médiateurs, la presse écrite n'aime guère faire son autocritique et la télévision pas du tout. La disparition d' *Arrêt sur images* marque incontestablement un recul de l'information pour l'ensemble des téléspectateurs francophones.

Wunderschön trendy

Le retour du français dans la publicité

Jacques Guyaz (12 septembre 2007)

Les médias nous annoncent que l'usage intensif de l'anglais est en recul en Suisse alémanique. Les agences de communication, les milieux de la mode, les bobos, bref ceux qui font les tendances en reviennent à l'allemand et au dialecte pour les publicités et les enseignes. Le public finissait tout simplement par ne pas comprendre ce qu'on voulait lui dire. A Lausanne, un magasin de meubles vient de s'ouvrir sous l'étiquette «Wunderschön». En Suisse

romande, il fallait oser! Cet usage de l'allemand qui introduit une joyeuse diversité nous ravit.

Il est vrai que l'apex de l'utilisation de l'anglais publicitaire helvétisé est sans doute derrière nous, y compris de ce côté de la Sarine. Le sommet du ridicule a été atteint avec le fameux «sale» pour «soldes» qui a fini par provoquer une certaine prise de conscience dans de nombreux commerces. Mais les

franchises et autres succursales ne peuvent faire autrement que d'utiliser le matériel envoyé par la maison mère.

Le marché de la publicité suisse est dominé par les agences de Zurich. Si elles considèrent qu'il faut en revenir aux langues locales, elles agiront sans doute de la même manière avec les Romands. Sur nos murs le français fera ainsi son retour grâce aux publicitaires des bords de la Limmat...

Le grand cirque électoral

En 2007, le Conseil fédéral est élu par le peuple

Alex Dépraz (12 septembre 2007)



(Lausanne, place de la Riponne, 10 septembre 2007)

En 1900, le constituant avait rejeté une initiative demandant l'élection du Conseil fédéral par le peuple. Dans les années 1990, l'élection populaire du gouvernement était une des propositions phares de l'UDC. Le parti n'a toutefois pas lancé de récolte de signatures. En décembre 2003, le lancement

d'une initiative pour l'élection du Conseil fédéral par le peuple servait encore de menace en cas de non élection de Christoph Blocher. En 2007, l'élection des sept sages par le souverain ne figure même plus dans le programme électoral de l'UDC. Pour quoi faire? Il n'y a plus besoin d'initiative, il suffit

d'écouter partis et médias confondus: le Conseil fédéral sera élu par le peuple. Les élections législatives se transforment en plébiscite des champions de partis au gouvernement. Le grand cirque électoral commence.